

Jamaïque.. . . .	2,065,508	4,184,666	3,258,956
La Trinité et Ta- bago.. . . .	1,568,403	2,053,661	1,384,101
Autres.. . . .	1,113,040	1,864,284	1,944,845
Océanie:			
Fidji.. . . .	1,965,843	486,784	6,523
Nouvelle-Zélande .	800,448	702,443	823,987
Totaux.. . . .	\$93,508,096	\$123,427,420	\$136,048,846

3. On ne possède pas de statistiques sur ce point.

QUESTION TRANSFORMEE EN ORDRE DE
DEPOT DE DOCUMENTS

POSTE RURALE

Par M. MAYBEE:

1. Le Gouvernement a-t-il établi des lignes de distribution rurale en 1924 et 1925?
2. Des soumissions ont-elles été demandées au sujet des routes projetées? Dans l'affirmative, en quels comtés, et partant de quels bureaux de postes?
3. Le Gouvernement a-t-il pour règle d'établir de nouvelles routes postales?

ENVOIS DE BETAIL PAR LA MARINE MARCHAN-
DE DU GOUVERNEMENT

M. BLACK demande:

1. Des vapeurs de la Marine marchande du gouvernement canadien ont-ils transporté des bestiaux de Montréal ou d'autres ports canadiens à des ports de la Grande-Bretagne ou du continent européen, au cours des années 1922-23-24? Dans l'affirmative, à quels ports?
2. Combien de bestiaux ont-ils transporté à chaque voyage?
3. Quel fret a-t-on payé?
4. Quel a été le résultat net de cette entreprise, voyage par voyage?
5. Quels ont été les profits ou pertes, selon le cas?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux): L'honorable député n'est pas à son siège. Je compte avoir ces renseignements demain. Comme c'est un document assez considérable je demande que la question soit transformée en demande de dépôt de document et cette demande sera immédiatement accordée.

(La question est transformée en demande de dépôt de document.)

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS
DEBAT

SALAIRES DES EMPLOYES DES CHEMINS DE
FER NATIONAUX

Par M. HANSON:

Un relevé indiquant, par districts ou régions, le nombre des employés dans chacune des classes suivantes et les appointements annuels moyens pour chaque employé des catégories mentionnées des chemins de fer nationaux du Canada: Touchant moins de \$1,000 par année; touchant \$1,000 par année ou plus mais moins de \$2,000; touchant \$2,000 par année ou plus mais moins de \$3,000; touchant \$3,000 par année ou plus mais moins de \$4,000; touchant \$4,000 par année ou plus mais moins de \$5,000 et ainsi de suite jusqu'à épuisement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Adopté.

[L'hon. M. Low.]

L'hon. GEORGE P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Mon honorable ami et moi avons causé de ce sujet. Le conseil d'administration du Canadien-National s'oppose à la publication de ces renseignements, et mon honorable ami, si je ne me trompe, demandera que l'on transforme sa motion en avis de motion. Il désire discuter cette question.

M. HANSON: Le ministre a raison; mais l'inconvénient de cette procédure, est que, à ce point de la session, si la question est transformée en avis de motion, je dois craindre qu'on ne la discute jamais. Elle descendra aux limbes, d'où elle ne reviendra jamais. Néanmoins, si on ne veut pas adopter la motion, je ne puis faire autre chose, me semble-t-il, que de demander de la transformer en avis de motion.

L'hon. M. GRAHAM: Transformée en avis de motion.

Le très hon. M. MEIGHEN: (chef de l'opposition): Je ne sais pas si une formule aussi simple suffit à la transformer en avis de motion. Je n'aime pas à m'interposer, étant donné l'entente conclue par les intéressés, et je suis prêt à me soumettre à cette entente, bien que tous sachent que, si la motion est transformée en avis de motion, on ne pourra jamais la discuter. Pourvu que le ministre s'engage à permettre la discussion pendant la présente session, aucun membre de ce groupe ne s'opposera, je pense, à ce qu'elle soit transformée en avis de motion.

L'hon. M. GRAHAM: Il vaut mieux la réserver. Comme mon honorable ami, je ne crois pas qu'aucun député puisse promettre qu'un ordre de dépôt de document transformé en avis de motion sera discuté. Chaque honorable député, dont la motion est inscrite au Feuilleton, pourrait demander que sa motion passe avant celle-ci.

On ne saurait la discuter sous sa forme actuelle. Tout ce que je puis dire c'est que la direction du National-Canadien m'a fait remarquer que la publication de ces renseignements au sujet des appointements serait de nature à nuire considérablement à l'administration du chemin de fer, car il faudrait alors communiquer tous les renseignements demandés en ce qui concerne les salaires et autres choses à propos du réseau national.

Le très hon. M. MEIGHEN: Si le ministre veut déclarer qu'il appuie la compagnie à cet égard, je ne ferai plus aucune objection.

L'hon. M. GRAHAM: Avec l'expérience que j'ai, j'appuierai la compagnie sur ce point, parce que c'est là une question qui regarde absolument l'administration.